



# CONTRAT TERRITORIAL EAU

## Basses Vallées Angevines et Romme

### FEUILLE DE ROUTE

### DEUXIEME CONTRAT

### 2024 - 2026

Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme  
Département du Maine-et-Loire  
Intercommunalités  
Communes  
Associations

## Table des matières

Liste des porteurs de projets .....	3
BASES DE CONSTRUCTION DU CONTRAT TERRITORIAL EAU DES BASSES VALLÉES ANGEVINES ET DE LA ROMME.....	4
PLAN D’ACTIONS PRIORITAIRES GLOBAL.....	4
Département de Maine et Loire .....	7
Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme :.....	7
Angers Loire Métropole.....	9
Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou .....	10
Ville d’Angers .....	10
Commune de Sainte Gemmes sur Loire .....	10
Commune de Juvardeil .....	10
Commune de Grez Neuville.....	10
Commune de Montreuil Juigné.....	10
Commune des Hauts d’Anjou .....	11
Commune de Durtal.....	11
Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Maine et Loire .....	11
Conservatoire d’Espaces Naturels des Pays de la Loire.....	11
Ligue pour la Protection des Oiseaux.....	11
ANIMATION et MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT .....	12
Animation thématique .....	12
SUIVI ET ÉVALUATION DU CONTRAT .....	12
Évaluation .....	12
Suivi .....	12

## Liste des porteurs de projets

Les porteurs de projet dans le cadre de ce contrat sont :

- ❖ Les structures animatrices du contrat :
  - Département de Maine et Loire ;
  - Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme ;
- ❖ Les Intercommunalités :
  - Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;
  - Communauté Urbaine Angers Loire Métropole ;
- ❖ Les Communes :
  - Angers ;
  - Juvardail ;
  - Sainte Gemmes sur Loire ;
  - Les Hauts d'Anjou ;
  - Grez-Neuville ;
  - Durtal ;
  - Montreuil Juigné.
- ❖ Les Associations et entreprises :
  - Ligue pour la Protection des Oiseaux
  - Conservatoire d'espaces Naturels des Pays de la Loire ;
  - Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Maine et Loire ;

## BASES DE CONSTRUCTION DU CONTRAT TERRITORIAL EAU DES BASSES VALLÉES ANGEVINES ET DE LA ROMME

La présente feuille de route du contrat territorial présente la déclinaison opérationnelle de la stratégie actualisée qui a fixé les enjeux du territoire pour une durée de 6 ans (2021-2026).

Ainsi, elle décrit le plan d'actions du Contrat Territorial Eau multithématique des Basses Vallées Angevines et de la Romme (CT Eau BVAR) et ses modalités de mise en œuvre. Elle est étroitement liée et cohérente avec les feuilles de route des Commissions Locales de l'Eau (C.L.E.) du bassin versant de la Mayenne, de la Sarthe aval et du Loir, afin de favoriser de manière opérationnelle la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs environnementaux des SAGE. (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et d'améliorer l'efficacité des actions entreprises.

Les CLE Loir, Sarthe Aval et Mayenne ont émis un avis favorable au contrat territorial eau par courrier joint à ce dossier. Au vu des contraintes de calendrier, ce contrat a été présenté et validé le 14 décembre 2023 pour le SAGE Mayenne, le 8 décembre 2023 pour le SAGE Sarthe Aval et le 12 décembre 2023 pour le SAGE Loir. Celui-ci sera également présenté aux CLE plénières par la suite.

La feuille de route a été validée lors du Comité syndical du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme du 18 octobre 2023 et à la Commission Permanente du Conseil Départemental du 27 novembre 2023.

### PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES GLOBAL

Le contrat multithématique des Basses Vallées Angevines et de la Romme structurera les trois dernières années de mises en œuvre, en respect des cadres du grand cycle de l'eau établis que sont les 3 SAGE du territoire, et la stratégie du contrat territorial. L'ensemble de ces démarches est porté par les élus du territoire et à l'échelle de bassin versant plus large concernant les SAGE.

Conformément à la stratégie établie au sein de ce contrat et sans rappeler les objectifs opérationnels définis, la feuille de route se présentera selon les axes stratégiques suivants :

- **Qualité d'eau et quantité d'eau** : améliorer quantitativement et qualitativement la ressource en eau par le ralentissement des écoulements (bassin versant et cours d'eau) et des transferts de polluants ; limiter les extrêmes (inondations et sécheresse) dans le contexte du changement climatique ; favoriser la résilience et la résilience du territoire par des mesures naturelles ; améliorer la connaissance du fonctionnement hydrologique des cours d'eau et du fonctionnement hydrogéologique des nappes phréatiques associées.
- **Milieux aquatiques et humides** : préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides, notamment la biodiversité associée ;
- **Mobilisation des acteurs et communication** : pérenniser la gouvernance et l'implication des acteurs actuels, mais aussi identifier, éventuellement, des acteurs sur des thématiques nouvelles pour le territoire. Assurer une communication correspondant aux attentes des acteurs.

Le tableau de synthèse des actions est présenté ci-après.

Thème	N° FA	Maitre d'ouvrage	SAGE	Opération	Montant 2024 (€)	Montant 2025 (€)	Montant 2026 (€)	Montant total (€TTC)	Dépenses éligibles Région	Taux Région	Subvention régionale	Taux Agence de l'Eau Loire Bretagne	Subvention Agence de l'eau Loire Bretagne	Taux Maitre d'Ouvrage	RAC Maitre d'ouvrage	Taux CD49	Subvention CD 49
0. Animation du CT Eau		SMBVAR	Mayenne, Sarthe Aval, Loir	Animation du CT Eau	231 100 €	320 920 €	387 942 €	939 962 €	0 €	0%	0 €	60%	563 977 €	40%	375 985 €	0%	- €
		CD 49			118 000 €	120 000 €	122 000 €	360 000 €	0 €	0 €	0 €	60%	216 000 €	40%	144 000 €		
1. Quantité et Qualité d'eau	1.1	CD 49	Mayenne, Loir	Suivi de la qualité des eaux superficielles	40 000 €	40 000 €	40 000 €	120 000 €	0 €	0%	0 €	50%	60 000 €	50 %	60 000 €		
	1.2	SMBVAR	Mayenne, Sarthe Aval, Loir	Suivi hydrologique et hydrogéologique des masses d'eau	100 324 €	170 824 €	150 324 €	421 472 €	421 472 €	30%	126 442 €	50%	210 736 €	20%	84 294 €	0%	- €
	1.3	SMBVAR	Mayenne, Sarthe Aval, Loir	Animation de bassin versant et hydraulique douce	0 €	0 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	30%	45 000 €	50%	75 000 €	20%	30 000 €	0%	- €
	1.4	ALM	/	Accompagnement des exploitations agricoles sur le Brionneau et sensibilisation à la gestion de l'eau	9 000 €	10 000 €	9 000 €	28 000 €	28 000 €	30%	8 400 €	50%	14 000 €	20%	5 600 €	0%	- €
2. Milieux Aquatiques et Humides	2.1	CD 49	Mayenne, Aval, Loir	Restauration de la continuité écologique sur les grands axes	1 050 000 €	1 320 000 €	625 000 €	2 995 000 €	2 995 000 €	30%	898 500 €	50%	1 497 500 €	20%	599 000 €		
	2.2	CD 49	Mayenne, Sarthe aval	Restauration de milieux aquatiques sur les basses vallées angevines	112 500 €	55 000 €	10 000 €	177 500 €	177 500 €	30%	53 250 €	50%	88 750 €	20%	35 500 €		
	2.3	SMBVAR	Mayenne, Sarthe Aval, Loir	Restauration de cours d'eau et des milieux humides associés	1 000 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €	3 400 000 €	3 400 000 €	30%	1 020 000 €	50%	1 700 000 €	20%	680 000 €	0%	- €
	2.4	CCVHA	Mayenne, Sarthe aval	Restauration des mares bocagères	59 000 €	59 000 €	59 000 €	177 000 €	177 000 €	34%	60 600 €	0%	0 €	20%	35 400 €	46%	81 000 €
	2.5	Durtal	Loir	Etude du foncier communal lié aux milieux aquatiques	25 000 €	0 €	0 €	25 000 €	25 000 €	30%	7 500 €	50%	12 500 €	20%	5 000 €	0%	- €
	2.6	Ville Angers	/	Etude et travaux de réouverture du Brionneau au sein du parc Balzac	25 000 €	25 000 €	0 €	50 000 €	50 000 €	30%	15 000 €	50%	25 000 €	20%	10 000 €	0%	- €
	2.7	FDAPPMA 49	Loir	Restauration de la boire des Grandes rivières et des Coutances	0 €	60 000 €	0 €	60 000 €	60 000 €	30%	18 000 €	50%	30 000 €	20%	12 000 €	0%	- €
	2.8	Juvardeil	Sarthe aval	Restauration et mise en valeur du Marais Daviers	8 250 €	15 000 €	0 €	23 250 €	15 750 €	30%	4 725 €	50%	11 625 €	30%	6 905 €	0%	- €
	2.9	CCVHA	Mayenne, Sarthe aval	Inventaire des Zone Humide sur le territoire de la CCVHA	126 000 €	126 000 €	0 €	252 000 €	252 000 €	30%	75 600 €	50%	126 000 €	20%	50 400 €	0%	- €
	2.10	Ste Gemmes sur Loire	/	Lutte contre la Jussie dans les prairies de la Baumette	20 000 €	20 000 €	0 €	40 000 €	0 €	0%	0 €	0%	0 €	70%	28 000 €	30%	12 000 €
	2.11	ALM	Loir	Etude du fonctionnement hydrologique et écologique du Parc des Sablières	25 000 €	20 000 €	0 €	45 000 €	45 000 €	30%	13 500 €	50%	22 500 €	20%	9 000,00 €	0%	- €

Thème	N° FA	Maitre d'ouvrage	SAGE	Opération	Montant 2024 (€)	Montant 2025 (€)	Montant 2026 (€)	Montant total (€TTC)	Dépenses éligibles Région	Taux Région	Subvention régionale	Taux Agence de l'Eau Loire Bretagne	Subvention Agence de l'eau Loire Bretagne	Taux Maitre d'Ouvrage	RAC Maitre d'ouvrage	Taux CD49	Subvention CD 49
2. Milieux Aquatiques et Humides	2.12	ALM	/	Etude du fonctionnement hydro écologique et sédimentaire de l'étang Saint Nicolas	0 €	15 000 €	15 000 €	30 000 €	30 000 €	30%	9 000 €	50%	15 000 €	20%	6 000,00 €	0%	- €
	2.13	Ville Angers	/	Etude du fonctionnement hydro écologique et sédimentaire du Parc Desmazis	0 €	25 000 €	0 €	25 000 €	25 000 €	30%	7 500 €	50%	12 500 €	20%	5 000,00 €	0%	- €
	2.14	CEN Pays de la Loire	Mayenne, Sarthe Aval, Loir	Acquisition de zones humides	16 000 €	16 000 €	16 000 €	48 000 €	0 €	0%	0 €	70%	33 600 €	30%	14 400,00 €	0%	- €
	2.15	Grez Neuville	Mayenne	Reconversion d'une ancienne peupleraie en pairies naturelle près du ruisseau de Grez	8 000 €	0 €	0 €	8 000 €	8 000 €	30%	2 400 €	50%	4 000 €	20%	1 600,00 €	0%	- €
	2.16	LPO	Mayenne, Sarthe Aval, Loir	Reconversion d'anciennes peupleraies en pairies naturelles	5 000 €	5 000 €	5 000 €	15 000 €	15 000 €	10%	1 500 €	70%	10 500 €	20%	3 000,00 €	0%	- €
	2.17	LPO	Mayenne, Sarthe Aval, Loir	Acquisition de zones humides	25 000 €	25 000 €	25 000 €	75 000 €	0 €	0%	0 €	70%	52 500 €	30%	22 500,00 €	0%	- €
	2.18	Montreuil Juigné	Mayenne	Action de lutte contre la Jussie dans le marais de Montreuil-Juigné	7 083 €	7 084 €	7 083 €	21 250 €	0 €	0%	0 €	0%	0 €	70%	14 875,00 €	30%	6 375 €
	2.19	Montreuil Juigné	Mayenne	Inventaire des drains et restauration de zones humides dans le Parc de la Guyonnière	1500 €	0 €	16 500 €	18 000 €	18 000 €	10%	1 800 €	70%	12 600 €	20%	3 600,00 €	0%	- €
	2.20	Les Hauts d'Anjou	Sarthe aval	Gestion intégrée des eaux pluviales dans le bourg de Champigné dans le cadre de la restauration du Piron	84 135 €	170 000 €	0 €	254 135 €	0 €	0%	0 €	50%	127 068 €	41%	104 067,00 €	9%	23 000 €
2.21	Les Hauts d'Anjou	Sarthe aval	Restauration d'une zone d'expansion des crues à Champigné	160 000 €	100 000 €	0 €	260 000 €	260 000 €	30%	78 000 €	50%	130 000 €	20%	52 000,00 €	0%	- €	
3. Mobilisation des acteurs et communication	3.1	SMBVAR	Mayenne, Sarthe Aval, Loir	Communication SMBVAR	10 000 €	15 000 €	10 000 €	35 000 €	35 000 €	30%	10 500 €	50%	17 500 €	20%	7 000,00 €	0%	- €
	3.2	CD 49	Mayenne, Sarthe Aval, Loir	Communication – Département de Maine-et-Loire	2 000 €	6 000 €	0 €	8 000 €	8 000 €	30%	2 400 €	50%	4 000 €	20%	1 600,00 €		
	3.3	ALM	Mayenne, Sarthe Aval, Loir	Création d'une exposition mobile sur les basses vallées angevines	0 €	48 000 €	0 €	48 000 €	48 000 €	30%	14 400 €	30%	14 400 €	40%	19 200,00 €	0%	- €
	3.4	SMBVAR / CD 49	Mayenne, Sarthe Aval, Loir	Etude d'évaluation du CT Eau	0 €	0 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	30%	30 000 €	50%	50 000 €	20%	20 000,00 €		
<b>TOTAL</b>					<b>3 267 892 €</b>	<b>3 993 828 €</b>	<b>2 947 849 €</b>	<b>10 209 569 €</b>	<b>8 443 722 €</b>		<b>2 503 597 €</b>		<b>5 137 256 €</b>		<b>2 445 926 €</b>		<b>122 375 €</b>

## Département de Maine et Loire

- Qualité et Quantité d'eau :
  - Permettant d'améliorer les connaissances sur l'évolution de la qualité des eaux superficielles, de détecter les causes des dégradations et d'apprécier l'efficacité des actions entreprises par l'ensemble des acteurs (collectivités, Département de Maine-et-Loire, État, associations...) pour l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques, le Département de Maine-et-Loire est engagé, depuis près de trente ans, dans un suivi de qualité des eaux superficielles sur l'ensemble de son territoire. En complément et en appui du réseau de surveillance de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le Département de Maine-et-Loire souhaite suivre la qualité des eaux sur huit sites du territoire des basses vallées angevines, redéfinis annuellement en concertation avec les structures intéressées (syndicats de rivière notamment).
- Milieux aquatiques et humides :
  - Mise en œuvre de travaux portant sur la continuité écologique des grands axes que représentent la Mayenne et le Loir (la Sarthe ayant déjà fait l'objet de travaux de restauration de la continuité piscicole sur l'ensemble de son axe). L'objectif sur ce second volet est d'achever le travail sur la Mayenne en équipant les trois derniers verrous de passes à macrorugosités, à anguilles et de pré-barrages. En parallèle il est prévu d'actualiser le projet d'aménagement du Loir. Les résultats de cette nouvelle étude permettront ensuite d'engager des travaux en 2026.
  - La restauration de 3 sites sur les Basses Vallées Angevines incluant une diversité d'action importante qui vont de la restauration des écoulements (retrait d'atterrissements, remplacement d'ouvrages...) à la restauration de ripisylve (entretien, retrait d'embâcles, plantation...). Ces actions restent dans la lignée des travaux effectués dans le cadre du 1<sup>er</sup> volet et du CTMA BVA 2014-2019 et inclus une synergie de travail avec d'autres politiques publiques comme celles des Espaces Naturels Sensibles et Natura 2000.
- Mobilisation des acteurs et communication
  - Communication : Le Département de Maine-et-Loire souhaite à nouveau mettre en place des outils de communication, afin de valoriser les actions de restauration des milieux aquatiques et humides et sensibiliser tous les acteurs de l'eau du territoire. Pour cela, il envisage de produire une plaquette visant à présenter, à la fois, le bilan du 1<sup>er</sup> volet du CT Eau et la nouvelle programmation. En outre, le Département souhaiterait communiquer sur l'ouverture à la migration piscicole de la Sarthe et prochainement de la Mayenne. Le site internet du Département de Maine-et-Loire et le site internet de l'Observatoire de l'Eau seront parmi les principaux vecteurs de communication de ces éléments.
  - Réalisation de l'étude bilan du CTEau BVAR 2021-2026 en collaboration avec le SMBVAR, selon les prescriptions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région des Pays de la Loire.

## Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme :

Les actions présentées ci-dessous sont déclinées par maître d'ouvrage.

- Qualité et Quantité :
  - Le lancement d'une étude de caractérisation d'unités hydrologiques et hydrogéologiques cohérentes et la définition du réseau de suivi débitmétrique et piézométrique associé à l'échelle du territoire du SMBVAR.
  - Le recrutement d'un ingénieur chargé de la mise en œuvre des stations de mesure, du suivi, de la bancarisation et de l'analyse des données. Il participera également à la définition des suivis des travaux de restauration des milieux aquatiques.

- L'implantation de stations de mesure de débit automatiques sur les unités identifiées. Intégration des données sur le réseau Hydroportail.
- L'implantation de piézomètres et mesures automatiques des niveaux piézométrique. Intégration des données sur le réseau ADES.
- Le recrutement d'un technicien animateur de bassin versant-hydraulique douce chargé de l'animation auprès des communes et des exploitants agricoles pour ralentir le cycle de l'eau. Il mettra en œuvre, après concertation, les actions fondées sur la nature (hydraulique douce) retenues.
- La concertation, suite à l'étude multithématique menée en 2022-2023 sur le Piron amont (Commune des Hauts d'Anjou) pour la restauration du Piron et la réduction du risque inondation, dans le but de mettre en œuvre des actions d'hydraulique douce en faveur du ralentissement du cycle de l'eau.
- Le lancement d'un diagnostic de bassin versant en lien avec le ralentissement dynamique du cycle de l'eau sur la masse d'eau du Brionneau.

Les actions d'hydraulique douce se caractériseront suite à la concertation avec les communes, les exploitants et propriétaires concernés. La concertation pourra s'établir à l'aide de diagnostic d'exploitation et de réseaux. Les masses d'eau prioritaires pour cet enjeu sont le Piron et le Brionneau. A titre d'exemple, elles pourront consister en l'implantation de haies efficaces pour limiter le ruissellement et favoriser l'infiltration, le travail sur la réhabilitation hydraulique de réseaux de fossés ainsi que la création de mares, redans et noues, ....

- Milieux aquatiques et humides :

- La poursuite de la restauration des cours d'eau sur les 6 masses d'eau prioritaires (Romme, Suine, Baconne, Suette, Piron, Plessis), incluant une grande diversité d'actions. Sur l'ensemble de ces cours d'eau des études initiales ont été menées selon les méthodes REH ou têtes de bassins versants (OFB). Le Pont Rame, bien que ne disposant pas de d'étude initiale, est ajouté aux masses d'eau prioritaires. En effet, les pressions qu'il subit (morphologie, continuité et hydrologie) peuvent être réduite par les compétences d'action du SMBVAR (cf. document « actualisation de la stratégie »). Les programmes de travaux contiennent des actions établies selon le règlement d'intervention du SMBVAR réparti selon 5 grands objectifs :
  - ✓ la restauration des connexions latérales entre le lit mineur et le lit majeur ;
  - ✓ la restauration des écoulements et du lit mineur ;
  - ✓ la restauration des fonctions rivulaires ;
  - ✓ la restauration de la continuité écologique ;
  - ✓ la gestion des espèces envahissantes en accompagnement des travaux de restauration lourde le cas échéant.

La plupart des actions mentionnées visent au ralentissement des écoulements et autant que possible à la reconnexion du cours d'eau avec sa nappe d'accompagnement. De ce fait ces actions répondent aussi à des enjeux liés à la biodiversité, la qualité et la quantité d'eau.

Cela se traduit sur le terrain par les actions dont des exemples sont donnés ci-après :

- Reméandrage de cours d'eau ;
- Remise en fond de vallée de cours d'eau ;
- Recharge granulométrique du lit mineur ;
- Restauration de zones humides ;
- Déconnexion de plan d'eau.

Les travaux de restauration de cours d'eau impliquent une concertation forte et peuvent être entravés notamment pour des raisons de réhumidification des sols en lien avec des usages non compatibles (ex : culture). Conscient de cet enjeu, le Syndicat, souhaite développer des partenariats avec des



structures agricoles (CIVAM, Chambre régionale d'Agriculture, ...) et des agriculteurs concernés par un projet de restauration pour effectuer des tests de suivi des sols et de leur travail après travaux. Ceux-ci pourront être associés à la mobilisation de PSE (paiements pour services environnementaux) en cas de perte de rentabilité avérées.

Par ailleurs, le SMBVAR développera les suivis piézométriques en lien avec les travaux pour évaluer l'évolution des nappes d'accompagnement en lien avec les travaux entrepris.

- Études liées à la connaissance de sites et d'enjeux.

Deux sites spécifiques disposant d'enjeux forts ont été identifiés dans la phase de construction du contrat. Ces sites sont la masse d'eau du Pont Rame (2025) et celle du Brionneau (2026). Un diagnostic de ces derniers sera fait sur ce contrat afin de les caractériser et d'identifier potentiellement des sites de restauration ultérieurs, notamment pour le prochain contrat.

Par ailleurs, le SMBVAR développera des partenariats avec des experts sur les thématiques suivantes :

- Biodiversité (LPO Anjou) : Appui pour l'évaluation (inventaire faune-flore), le suivi et la prise en compte dans les projets entrepris par le SMBVAR ;
  - Le suivi hydromorphologique et piscicole (FDAPPMA 49) : Appui pour le suivi hydromorphologique des cours d'eau restauré et le suivi piscicole ;
  - L'animation foncière (CEN Pays de la Loire) : Réalisation d'une animation foncière en lien avec la fiche action 2.16 sur l'acquisition par le Cen de zones humides. Appui technique pour la détermination et la restauration de zones humides.
- Mobilisation des acteurs et communication
    - Communication : Le SMBVAR prévoit la mise en place d'outils de sensibilisation auprès du grand public et des riverains à travers le développement d'un partenariat avec les associations d'éducation à l'environnement et au développement durable. Ces actions serviront également dans le cadre de la concertation. Par ailleurs, le SMBVAR développera également la réalisation de vidéos qui seront soit thématiques (plan d'eau, ruissellement, ...) soit en lien avec les projets de restauration menés. Le site internet du SMBVAR sera également retravaillé à la suite de la prise de compétences sur les deux nouvelles thématiques.
    - *Pour mémoire* : Réalisation de l'étude bilan du CTEau BVAR 2021-2026 en collaboration avec le Département, selon les prescriptions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région des Pays de la Loire.

## Angers Loire Métropole

- Milieux aquatiques et humides :
  - Poursuite de l'étude de fonctionnement hydrologique et écologique du Parc des Sablières avec la caractérisation des habitats, la réalisation d'inventaires faune flore et la définition de scénarios de gestion et travaux. Le réseau de mesure de suivi hydraulique et piézométrique sera également étoffé ;
  - Etude opérationnelle pour l'aménagement et la gestion de l'étang St Nicolas. Cette étude fait suite à l'étude de diagnostic fonctionnel (écologique, hydraulique et sédimentaire) réalisée lors du précédent contrat.
- Mobilisation des acteurs et communication :
  - Création d'une exposition mobile sur les basses vallées angevines sur la thématique de l'eau, leur fonctionnement, leurs richesses et les travaux de restauration entrepris ;

- Animation et diagnostics auprès des exploitants agricoles du bassin versant du Brionneau sur les thématiques du ruissellement et du ralentissement dynamique du grand cycle de l'eau. Le projet sera associé à la plantation de haies dans le cadre du projet LIGER Bocage.

## Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou

- Milieux aquatiques et humides :
  - Poursuite de la restauration de mares bocagères à l'échelle de la communauté de communes. Le projet est programmé sur les 3 ans du contrat avec la restauration d'environ 15 mares par an. Les mares ciblées font l'objet d'un suivi biologique avant et après travaux ainsi que d'animations pédagogiques.
  - Réalisation d'un inventaire des zones humides à l'échelle de la communauté de communes (658 km<sup>2</sup>). Cet inventaire sera intégré dans les documents d'urbanisme locaux et permettra de définir des actions de restauration.

## Ville d'Angers

- Milieux aquatiques et humides :
  - Reprogrammation de la réouverture du Brionneau, sur sa partie busée de 200 mètres, au sein du parc Balzac. Cette réouverture permettra la mise en œuvre de travaux en cœur de ville et visera à améliorer les fonctionnalités du cours d'eau ;
  - Etude du fonctionnement écologique, hydraulique et sédimentaire du plan d'eau du parc Desmazis. Cette étude sera associée à la détermination de plusieurs scénarios de restauration et de gestion.

## Commune de Sainte Gemmes sur Loire

- Milieux aquatiques et humides :
  - Mise en place d'actions de lutte contre la Jussie sur les prairies de la Baumette afin de maintenir l'exploitation des terres avec des pratiques agricoles favorables à la biodiversité, conformément au plan de gestion élaboré dans le cadre du 1<sup>er</sup> volet.

## Commune de Juvardail

- Milieux aquatiques et humides :
  - Entretien de la zone humide du Marais Davier, ouverture du site au public par l'entretien et la création de sentiers et mise en place de panneaux d'interprétation pour valoriser l'espace et les travaux réalisés. Ces actions sont conduites dans la continuité des travaux menés dans le cadre du 1<sup>er</sup> volet et du CTMA BVA 2014-2019.

## Commune de Grez Neuville

- Milieux aquatiques et humides :
  - Restitution d'une prairie humide en lieu et place d'une peupleraie sur une parcelle communale située aux abords du le ruisseau de Grez.

## Commune de Montreuil Juigné

- Milieux aquatiques et humides :

- Prolongation des actions de lutte manuelle et mécanique contre la Jussie dans son marais en bordure de Mayenne, afin d'éviter son comblement et y maintenir une biodiversité riche.
- Inventaire des drains, réduction du réseau de drainage et restauration de zones humides dans le Parc de la Guyonnière. En parallèle une gestion différenciée sera mise en place sur les prairies attenantes.

## Commune des Hauts d'Anjou

- Milieux aquatiques et humides :
  - Mise en place d'actions de gestion intégrée des eaux pluviales, en complément des travaux de restauration du Piron engagés par le SMBVAR, dans le bourg de Champigné. Soit, la réfection des trottoirs en lien avec la reprise des berges du Piron, la réalisation de travaux de désimperméabilisation du parking de l'école communale sont prévues, ainsi que la création d'une noue d'infiltration des eaux pluviales et la mise en œuvre de nouveaux revêtements de voiries.
  - Restauration d'une zone d'expansion des crues en amont du bourg de Champigné. Cette action prévoit la démolition de constructions en lit majeur, le terrassement d'une zone d'expansion des crues et la remise à ciel ouvert du cours d'eau le Piron sur une vingtaine de mètres.

## Commune de Durtal

- Milieux aquatiques et humides :
  - Études d'amélioration de la connaissance du foncier communal lié aux milieux aquatiques sur le bassin de l'Argance. L'objectif est d'identifier les améliorations à apporter au réseau hydrographique communal en matière de gestion et de suggérer des travaux pour améliorer sa fonctionnalité.

## Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Maine et Loire

- Milieux aquatiques et humides :
  - Restauration de la boire des Grandes rivières et des Coutances pour favoriser la reproduction du brochet. Les travaux prévoient un reprofilage des boires, l'entretien de la ripisylve et le remplacement d'ouvrages de franchissement.

## Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire

- Milieux aquatiques et humides :
  - Acquisition de zones humides

## Ligue pour la Protection des Oiseaux

- Milieux aquatiques et humides :
  - Acquisition de zones humides
  - Reconversion d'anciennes peupleraies en prairies naturelles de fauche

## ANIMATION et MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

### Animation thématique

La cellule d'animation du volet milieu aquatique du contrat sera co-portée par le SMBVAR et le Département de Maine-et-Loire, afin de permettre à chacun la mise en œuvre des actions relevant de sa compétence. Des mutualisations seront encouragées autant que possible. L'objectif est d'animer le contrat (organisation des instances, coordination des maîtres d'ouvrages, rapportage...) mais aussi de mener les actions inscrites au contrat d'un point de vue technique et de médiation.

En fonction des co-porteurs du contrat, le dimensionnement en moyens humains sera le suivant :

Pour le SMBVAR :

- 5 ETP techniques ;
- 2 ETP administratifs ;

Pour le Département de Maine-et-Loire :

- 2 ETP techniques ;
- 0,5 ETP administratif ;

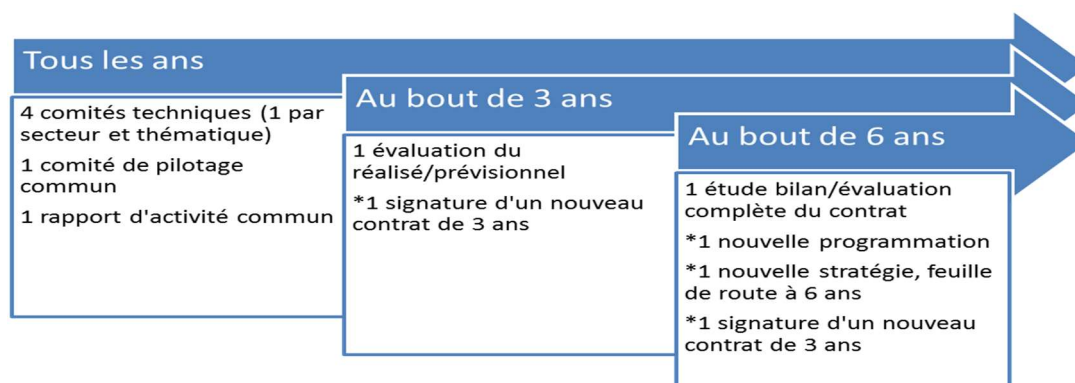
## SUIVI ET ÉVALUATION DU CONTRAT

### Évaluation

Une évaluation à 6 ans vise à analyser les succès et échecs des actions menées. Cette capitalisation, qui peut être confiée à un bureau d'études, permettra de mettre en perspective les actions réalisées.

### Suivi

Le suivi global de la mise en œuvre du contrat s'organise de la façon suivante :



Un suivi sera établi annuellement au moyen de COmité TECHniques (COTECH), d'un COmité de PILotage (COPIL) et d'un rapport d'activité pour chaque co-animateur du contrat. Des compte-rendu des COTECH et COPIL seront transmis aux membres après chaque rencontre.

Un bilan global des contrats territoriaux 2021-2023 et 2024-2026 sera établi sous maîtrise d'ouvrage des co-animateurs (SMBVAR et Département de Maine et Loire) en 2026. Il sera dimensionné selon les prescriptions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région des Pays de la Loire.

Pour chaque action (programmes 2021 à 2026) des indicateurs ont été listés et sont rappelés ci-après :

Enjeux du territoire	Axe stratégique / Objectifs associés	Description des leviers actions / sous-objectifs associés	Résultat indicateur à 3 ans	Résultat indicateur à 6 ans
<b>La qualité et la quantité de l'eau</b>	Amélioration de la connaissance	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi qualité des masses d'eau (Département de Maine-et-Loire) ;</li> <li>Études de sites à enjeux (ALM, Ville d'Angers, CPIE, Ste-Gemme/Loire, Grez-Neuville) ;</li> <li>Suivis et études des interactions nappes cours d'eau sur la Romme et sur les secteurs restaurés (SMBVAR) ;</li> <li>Tourbières et affluents de la Mayenne (SMBVAR) ;</li> <li>Etude de caractérisation d'unités hydrologique et hydrogéologiques cohérentes sur le territoire (SMBVAR) ;</li> <li>Installation de station hydrométriques (SMBVAR) ;</li> <li>Installation de station piézométriques (SMBVAR) ;</li> </ul>	⇒ Nombre de suivis ⇒ Nombre d'études réalisées ⇒ Nombre de suivis et d'études réalisées ⇒ Suivi des sites équipés en piézométrie ⇒ Nombre d'études réalisées ⇒ Réalisation de l'étude ⇒ Nombre de stations installées	Aucun
	Réduction des impacts des plans d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actions plans d'eau sur : Romme/Suine/Baconne/Piron/Plessis/Suette (SMBVAR) ;</li> <li>Étude ruisseau de Grez et plans d'eau (Commune de Grez-Neuville) ;</li> </ul>	⇒ Nombre de plans d'eau supprimés ou déconnectés ⇒ Réalisation de l'étude	⇒ Suivi des indicateurs biologiques ⇒ Suivi des espèces indicatrices ⇒ Suivi piézométrique de l'évolution des niveaux de nappes d'accompagnement
	Ralentissement des écoulements	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reméandrage, remise en fonds de vallées sur : Romme/Suine/Baconne/Piron/Plessis/Suette (SMBVAR) ;</li> <li>Priorisation de secteur, inventaire et plantation de haies, bocage (ALM) ;</li> <li>Acquisition d'une bineuse (CUMA Loire-Béconnais) ;</li> <li>Animation de bassin versant – hydraulique douce (SMBVAR)</li> <li>Mise en œuvre de solutions fondées sur la nature pour ralentir le cycle de l'eau (haies, redans, gestion de fossés, mares, ...) (SMBVAR)</li> <li>Accompagnement des exploitations agricoles sur le Brionneau - Sensibilisation aide à la gestion de l'eau sur le bassin versant du Brionneau</li> </ul>	⇒ Mètres linéaires de cours d'eau ⇒ Réalisation de l'inventaire ⇒ Nombre de mètres linéaires plantés ⇒ Acquisition ⇒ nombre de diagnostics réalisées ⇒ nombre d'action de ralentissement dynamique de l'eau ⇒ nombre de diagnostics réalisées	
	Reconnexion des nappes d'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reméandrage, réhausse du lit, reconnexion des annexes et du lit majeur sur : Romme/Suine/Baconne/Piron/Plessis/Suette (SMBVAR) ;</li> </ul>	⇒ Mètre linéaire de cours d'eau restauré	
<b>Les milieux aquatiques, milieux humides et la biodiversité</b>	Restauration hydromorphologique des cours d'eau affluents	<ul style="list-style-type: none"> <li>Restauration ou diversification des écoulements et restauration des fonctionnalités rivulaires sur : Romme/Suine/Baconne/Piron/Plessis/Suette/Pont Rame (SMBVAR) ;</li> <li>Etudes de diagnostics sur le Brionneau et le Pont Rame (SMBVAR) ;</li> <li>Travaux sur l'aval du Pont Rame (FDPPMA 49) ;</li> <li>Travaux sur le Brionneau au parc Balzac (Ville d'Angers) ;</li> </ul>	⇒ Mètres linéaires de cours d'eau ⇒ Nombre de mètres linéaires de cours d'eau restaurés ⇒ Nombre d'études réalisées ⇒ Mètres linéaires de cours d'eau rouverts	⇒ Suivi des indicateurs biologiques
	Restauration des zones humides emblématiques des basses vallées angevines	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la connaissance sur les BVA (ALM) ;</li> <li>Actions de restauration des zones humides, boires et annexes sur les basses vallées angevines (Département de Maine-et-Loire/SMBVAR) ;</li> <li>Restauration de parcelles du marais Davier (Commune de Juvardeil) ;</li> </ul>	⇒ Réalisation de la cartographie ⇒ Superficie de zones humides restaurées et/ou mètres linéaires de boires restaurées ⇒ Superficie de zones humides restaurées	⇒ Suivi des espèces indicatrices
	Restauration des terres humides	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actions de restauration des zones humides sur : Romme/Suine/Baconne/Piron/Plessis/Suette et PSE (SMBVAR) ;</li> <li>Inventaire zones humides (ALM) ;</li> <li>Restauration de mares (CCVHA et ALM) ;</li> <li>Acquisition de zones humides (Seiches/Loir, LPO, CEN) ;</li> </ul>	⇒ Réalisation de l'inventaire ⇒ Nombre de mares restaurées ⇒ Nombre d'outils de communication mis en place ⇒ Superficie de zones humides acquises	

	Restauration de la continuité sur les grands axes prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions continuité sur la Mayenne et le Loir (Département de Maine-et-Loire) ;</li> </ul>	⇒ Nombre d'ouvrages équipés	
<b>La mobilisation de l'ensemble des acteurs</b>	S'assurer de mettre en place une démarche multithématique avec une gouvernance cohérente	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Co-animation du contrat portée par le SMBVAR Département de Maine-et-Loire ;</li> <li>• Outils de communication SMBVAR et Département de Maine-et-Loire) ;</li> </ul>	⇒ Tenue des comités de pilotages annuels ⇒ Publication des rapports annuels d'activité ⇒ Réalisation des outils de communication	⇒ Étude bilan
	Consolider la mobilisation des acteurs et fédérer de nouveaux acteurs sur des thématiques nouvelles pour le territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation du projet PSE, accompagnement des agriculteurs vers des modalités d'exploitation conciliant environnement et économie à l'échelle locale ;</li> <li>• Sensibilisation à la GIEP et aux économies d'eau (ADECC, Département) ;</li> <li>• Sensibilisation scolaire (CPIE) ;</li> </ul>	⇒ Nombre d'exploitations agricoles mobilisées ⇒ Nombre de structures et/ ou de personnes sensibilisées ⇒ Nombre de classes	⇒ Nombre d'hectares impactés
	Mettre en valeur les points forts du contrat et assurer une communication adaptée à la volonté des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions de communication concertées avec les acteurs associatifs (CPIE, LPO, CEN, ...) ;</li> <li>• Sentiers d'interprétation et panneaux pédagogiques (ALM, Ville d'Angers, Montreuil-Juigné, Cheffes) ;</li> <li>• Réalisation d'une exposition mobile sur les basses vallées Angevines (ALM</li> </ul>	⇒ Nombre d'outil de communication mis en place ⇒ Nombre de sentiers d'interprétation mis en place ⇒ Création de l'exposition et nombre d'exposition sur le territoire	Aucun

